

# E3C : la répression systématique est toujours à l'ordre du jour du ministre

## Les personnels et les élèves font face à une répression inédite

A Paris, devant le refus réitéré des personnels et des élèves quant à la passation des E3C, ce sont encore les forces de l'ordre qui sont présentes et contrôlent les élèves et les personnels à l'entrée des établissements, comme au lycée J. Decour. C'est la même situation qu'avant les congés scolaires : des personnels et des élèves qui revendiquent et les forces de l'ordre systématiquement envoyées à l'entrée et dans les établissements. Au lycée Balzac, la police attendait les élèves devant le lycée pour les escorter jusqu'à leurs épreuves !

Dans les Hauts-de-Seine, ce sont des centaines de professeurs devant certains établissements pour refuser les E3C dans la continuité de la bagarre contre la réforme des retraites, et là encore des forces de l'ordre sont présentes. Un lycéen de Lakanal à Sceaux était présent à un petit rassemblement devant son lycée avant les épreuves de langues d'E3C. Il a refusé de donner sa pièce d'identité à des forces de l'ordre qui l'ont alors placé en garde à vue au commissariat de Chatenay-Malabry. Il a été gazé et aurait reçu des coups de pieds. Une délégation d'enseignants avec des représentants FO du lycée ont exercé leur droit de retrait et se sont rendus devant le commissariat pour exiger la libération de l'élève.

Dans l'académie de Toulouse, plusieurs professeurs sont convoqués dans les commissariats alors qu'ils exerçaient leur droit de contester les E3C.

Dans les Deux-Sèvres au lycée de Melle, les fédérations FO, FSU, CGT et SUD de l'Education nationale viennent de publier un communiqué commun « Halte à la répression, pas touche à nos collègues ! Arrêt immédiat des procédures disciplinaires pour les trois professeurs du lycée de Melle ! » alors que le 3 février, les E3C étaient mises en place dans des conditions mettant en danger personnels et lycéens : portes coupe-feu fermées, sanglées, ordre de ne pas appeler les pompiers... Après l'annulation des épreuves le 6 février, 4 épreuves se sont tenues, sans professeur, mais en présence des forces de l'ordre à l'intérieur de l'établissement (11 camions de gendarmerie étaient mobilisés). Le lundi 10 février, trois professeurs reçoivent une convocation rectorale pour le lendemain. Les fédérations FO, FSU, CGT et SUD de l'Education nationale dans les Deux-Sèvres appellent à se réunir en assemblée générale afin de décider la grève mardi 10 mars, jour de la convocation au Rectorat, et à participer massivement au rassem-

blement au rectorat.

En Gironde, le 21 février, la rectrice a envoyé à plusieurs professeurs un courrier dont l'objet est « Vos agissements dans le cadre des épreuves communes de contrôle continu E3C du baccalauréat 2020 ». Les courriers se concluent par : « En conséquence, je vous précise qu'une sanction disciplinaire est susceptible d'être prononcée à votre encontre ». La répression à l'encontre des professeurs et des élèves avait justifié une semaine plus tôt, une demande d'audience de l'intersyndicale inter-UD à la Préfecture. La délégation, composée notamment du Secrétaire de l'UD FO 33 et du Secrétaire du SNFOLC 33, a alerté sur « les pressions, intimidations et répression » qui ont été mises en place pour « obliger les lycéens à composer et les professeurs à organiser et surveiller les épreuves ». La délégation a demandé « l'arrêt des menaces, l'arrêt du passage des E3C, [...] le maintien du bac comme diplôme national ». Dans le Finistère : le 19 février, 150 salariés étaient devant le tribunal de Quimper où deux lycéens étaient convoqués suite à la manifestation du 16 janvier.

## Nous ne céderons ni sur la réforme du lycée et du baccalauréat, ni sur la réforme des retraites

Le SNFOLC avec sa fédération soutient toutes les initiatives condamnant une répression inégalée. Le ministre peut déclarer qu'il ne se passe rien sur les E3C, il est contraint d'utiliser la répression pour que cesse la condamnation par des milliers de personnels et de lycéens de ses réformes.

Le SNFOLC demande la levée de toutes les sanctions, menaces, convocations dans les commissariats, gardes à vue. Nous refusons la criminalisation de l'action syndicale, la mise en garde à vue systématique des lycéens.

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir, à condamner cette politique d'intimidation et de répression du ministre. Revendiquer et faire grève sont des droits.



COMPAGNIE BLANQUER